

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Téléphone : 5517 700 Fax : 5511299

website : www.africa-union.org

DIRECTORATE OF INFORMATION AND COMMUNICATION

LES DECISIONS DU 17EME SOMMET DE L'UNION AFRICAINE ADOPTÉES

Malabo, le 1^{er} juillet 2011 – Au terme du 17eme Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu a Malabo, Guinée Equatoriale du 23 juin au 1^{er} juillet 2011 et qui était consacré au thème, «Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable », les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté les décisions suivantes :

Sur le thème «*Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable* », la Conférence, a décidé :

- i) que tous les États membres doivent promouvoir l'Agenda de la jeunesse et adopter des politiques et des mécanismes de création d'emplois sûrs, décentés et compétitifs, en accélérant la mise en œuvre du Plan d'Action de la Décennie 2009-2018 et le Plan d'Action 2004 de Ouagadougou sur la Promotion de l'Emploi, et la réduction de la pauvreté ;
- ii) que la Commission en collaboration avec ses partenaires doivent élaborer un cadre d'enseignement technique et de formation professionnelle (EFTP), portant spécifiquement sur les domaines de l'agriculture et des TIC, tout en accélérant la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse;
- iii) que les Etats membres allouent des ressources suffisantes à la Commission pour la promotion du programme de la jeunesse y compris le financement de l'Union Panafricaine de la Jeunesse ;
- iv) d'organiser en marge de chaque Sommet de l'UA en juin/juillet, un programme de formation pour les jeunes volontaires;
- v) que tous les jeunes volontaires soient déployés le plus tôt possible, après leur formation et, aussi affectés dans les organes de l'UA et les Communautés économiques régionales dans le cadre du renforcement des capacités des jeunes cadres ;
- vi) que la Commission de l'Union africaine dirige l'organisation d'un événement parallèle sur le thème " **Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du**

développement durable", sous l'égide du Président en exercice de l'UA, au cours de la réunion de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies sur la jeunesse en juillet 2011, au siège des Nations Unies et dont le thème est "*Coopération pour le financement du développement et de l'autonomisation des jeunes en Afrique*".

Sur les sources alternatives de financement de l'Union, la Conférence a réitéré aux Etats membres l'impérieuse nécessité pour l'UA de se doter de ressources prévisibles, fiables et durables pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Elle a demandé à la Commission de continuer à mettre en œuvre les différentes décisions de la Conférence sur les sources alternatives de financement de l'UA et a pris note des progrès réalisés dans la mise en place d'un Panel de haut niveau d'éminentes personnalités (le Panel), en vue de consultations avec les États membres afin de faire des propositions définitives sur cette question déjà ancienne. Elle a demandé au Panel d'entreprendre les consultations dans les meilleurs délais et de soumettre un rapport détaillé à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2012.

Sur les Comités techniques spécialisés (CTS), la conférence a décidé que chaque CTS se réunira au niveau des ministres et des experts une fois tous les deux ans à l'exception du CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration, du CTS sur le genre et l'autonomisation des femmes, et du CTS sur la défense et sécurité, qui eux, se réuniront une fois par an en session ordinaire et, au besoin, en session extraordinaire. Elle a décidé que le Mécanisme de coordination des CTS, soit composé des Bureaux des différents CTS, pour s'assurer que les CTS ont une vue d'ensemble des politiques, programmes et activités de l'Union. Elle a autorisé qu'il se réunisse une fois par an et que les Présidents des différents CTS assistent aux sessions du Conseil exécutif. Elle a demandé à la Commission de mettre les CTS en œuvre en janvier 2013 et que par la suite les Conférences ministérielles soient abolies.

Sur la mise en œuvre des décisions de la Conférence relatives à la Cour pénale internationale, la Conférence a réaffirmé son engagement à lutter contre l'impunité conformément aux dispositions de l'article 4(h) de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Elle a souligné la nécessité de poursuivre les efforts, et d'explorer les voies et moyens de veiller à ce que la requête de l'Union africaine au Conseil de sécurité des Nations Unies de surseoir aux poursuites initiées contre le Président Bashir du Soudan en vertu de l'article 16 du Statut de Rome de la CPI ait une suite. A cet égard, elle a réitéré sa demande antérieure au Conseil de sécurité des Nations Unies et a demandé aux membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil. Elle a également souligné la nécessité de ne ménager aucun effort pour garantir que la requête de l'Union africaine au Conseil de sécurité des Nations Unies de surseoir aux enquêtes et aux poursuites concernant les violences postélectorales de 2008 au Kenya, au titre de l'article 16 du Statut de Rome, pour permettre à un mécanisme national d'étudier et de poursuivre les cas dans le cadre d'un organe judiciaire réformé prévu dans le nouveau régime constitutionnel, conformément au principe de complémentarité, soit acceptée par le Conseil des Nations Unies. Elle a également demandé à la Commission, en collaboration avec le Comité des représentants permanents, de réfléchir au meilleur moyen de défendre et

de protéger les intérêts de l'Afrique dans le système judiciaire international, et de continuer activement la mise en œuvre des Décisions de la Conférence de doter la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et des peuples de la compétence lui permettant de juger les crimes internationaux graves commis sur le sol africain.

Sur la mise en œuvre de la feuille de route et du processus consultatif du Sommet mondial de la diaspora africaine, la Conférence a demandé à la Commission et à la République d'Afrique du Sud de poursuivre leur collaboration en vue d'assurer le bon déroulement de la préparation et de l'organisation du Sommet mondial de la Diaspora africaine. Elle a décidé que les résultats de la réunion du Comité technique sur la Diaspora soient soumis pour examen à une seconde conférence ministérielle sur la Diaspora; qui se tiendra en marge de l'Assemblée générale des NU au mois de septembre 2011 à New York, en préparation du Sommet mondial de la Diaspora. Elle a réitéré la Décision que le processus de la Diaspora africaine reste inscrit à l'ordre du jour des réunions du Sommet. Elle a décidé d'organiser un Sommet Mondial sur la Diaspora le 25 mai 2012.

Sur le thème, la date et le lieu de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, la conférence a rappelé la Décision Assembly/AU/Dec.347(XVI) adoptée lors de la seizième Session ordinaire de la Conférence, en janvier 2011, concernant le thème du Sommet de janvier/février 2012, qui est comme suit : « Stimuler le Commerce intra-africain ». Elle a décidé que les dates de la dix-huitième Session ordinaire de la conférence, qui se tiendra à Addis-Abeba (Ethiopie), seront comme suit :

- i. vingt-troisième session ordinaire du Comité des représentants permanents : 23 et 24 janvier 2012 ;
- ii. vingtième session ordinaire du Conseil exécutif : 26 et 27 janvier 2012 ;
- iii. dix-huitième session ordinaire de la Conférence : 29 et 30 janvier 2012.

Sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, la Conférence a félicité la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour ses efforts visant à faciliter le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar, sur la base de sa «Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar ». La Conférence a demandé à la SADC et à l'UA de continuer à travailler ensemble en vue de trouver une solution consensuelle et durable à la crise, en mobilisant l'appui de la communauté internationale, y compris à travers la tenue rapide d'une réunion du Groupe international de contact sur Madagascar.

Elle s'est félicitée du parachèvement du processus de mise en œuvre de l'Accord du 16 juin 2010 sur la gestion de la période intérimaire aux Comores.

La Conférence a réaffirmé l'appartenance de Mayotte à l'Union des Comores et a exprimé ses vifs regrets face à la poursuite, par la France, de sa politique actuelle, notamment la départementalisation de Mayotte.

Elle s'est félicitée de la signature, le 9 juin 2011, de l'Accord de Kampala entre le Président du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, M. Sheikh Shariff Hassan, et le Président du Parlement fédéral de transition, M. Shariff Hassan Sheikh Aden, visant à conclure la période actuelle de transition, avec le report d'une année des élections. La Conférence a souligné que la mise en œuvre sans délai de l'Accord de Kampala contribuera de manière significative au renforcement des acquis militaires enregistrés sur le terrain par le TFG avec l'appui de l'AMISOM. La Conférence a demandé aux Etats membres qui ont promis des troupes d'honorer leurs engagements et à la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire à l'AMISOM. La Conférence a renouvelé son appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il autorise le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations unies en Somalie.

Elle a réitéré sa préoccupation face à la persistance de l'impasse dans le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

La Conférence a réitéré son appel à Djibouti et l'Erythrée à poursuivre, de bonne foi, la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord conclu, le 6 juin 2010, sous les auspices de l'Etat du Qatar, afin de résoudre leur différend frontalier et de consolider la normalisation de leurs relations.

La Conférence s'est réjoui de pouvoir accueillir la République du Sud-Soudan en tant que nouveau membre de l'UA dès son indépendance, le 9 juillet 2011 et a exhorté les parties soudanaises à l'Accord de paix global, en particulier le Président Omar Hassan Al Bashir et le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit, Président du Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), de continuer à faire preuve de l'engagement nécessaire en vue du parachèvement de la mise en œuvre du CPA et de la finalisation des négociations post-référendaires. A cet égard, la Conférence s'est félicitée de la signature, le 20 juin 2011, à Addis Abéba, par le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement populaire de Libération du Soudan (SPLM), avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, d'un Accord sur les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité pour le territoire d'Abyei, Accord qui permettra d'améliorer la situation sécuritaire et facilitera le retour des personnes déplacées dans leurs foyers, ainsi que de créer des conditions qui permettront au Groupe de mise en œuvre de faire, dans un délai à convenir, ses recommandations sur le statut final d'Abyei.

La Conférence a félicité le Gouvernement de l'Éthiopie pour le rôle crucial qu'il a joué pour la conclusion de cet Accord et pour sa disponibilité à fournir, sans délai, des troupes à la Force intérimaire de sécurité pour Abyei (ISFA). Elle s'est félicitée de l'Accord-cadre sur le partenariat politique et les arrangements sécuritaires dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional, signé, avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, par le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire pour la Libération du Soudan (Nord).

Elle s'est félicitée des progrès encourageants accomplis dans le cadre de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA), au Libéria et en Sierra Leone. Elle s'est félicitée de la poursuite des efforts de mise en œuvre de l'Accord du 15 janvier 2010 entre le Soudan et le Tchad et des résultats remarquables

enregistrés à cet égard, notamment en ce qui concerne la sécurisation de la frontière commune.

La Conférence s'est félicitée de la fin de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire et de ce que le Président démocratiquement élu, M. Alassane Dramane Ouattara, assume maintenant dans sa plénitude le pouvoir d'Etat.

La Conférence s'est félicitée des avancées enregistrées en Guinée Bissau, en particulier l'adoption par le Gouvernement de la Feuille de route CEDEAO-CPLP sur la réforme du secteur de la sécurité, qui répond aux objectifs du Plan d'action de Tripoli.

La Conférence a souligné la nécessité d'efforts continus, de la part de toutes les parties prenantes en République de Guinée, en vue de la consolidation de la paix, de la réconciliation nationale, de la démocratie et de la bonne gouvernance. La Conférence a lancé un appel aux partenaires au développement pour qu'ils apportent l'appui requis en vue du relèvement économique et social de la Guinée.

Elle s'est réjoui de l'évolution positive de la situation en Tunisie et des avancées enregistrées dans la transition, notamment la préparation de l'élection de l'Assemblée constituante, fixée au 23 octobre 2011, et la mise en place d'une Haute Instance indépendante pour les Elections (HIIE), ainsi que du climat de liberté et de démocratie qui prévaut maintenant dans le pays.

Elle a noté l'évolution positive de la situation en Egypte après le soulèvement populaire de janvier/février 2011, en particulier l'atmosphère de liberté qui prévaut maintenant, l'ouverture de l'espace politique et l'adoption d'une nouvelle législation visant à faciliter la formation des partis politiques, le référendum constitutionnel du 19 mars 2011, et les mesures prises pour permettre au peuple égyptien de choisir démocratiquement ses dirigeants et de mettre en place des institutions véritablement représentatives et respectueuses des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

La Conférence a réitéré sa profonde préoccupation face à la situation actuelle en Libye, ainsi que sa conviction que seule une solution politique permettra de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen et de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays. La Conférence a réaffirmé la décision sur le règlement pacifique de la crise libyenne adoptée lors de sa session extraordinaire tenue le 25 mai 2011.

La Conférence a exprimé la profonde appréciation de l'UA aux Gouvernements et aux peuples algériens, égyptiens et tunisiens pour la générosité avec laquelle ils ont accueillis des centaines de milliers de réfugiés, notamment africains, fuyant le conflit et les bombardements de l'OTAN en Libye.

Sur la réforme des Nations unies, la Conférence, s'est félicitée de l'appui croissant des Etats membres dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et a reconnu la nécessité impérieuse de corriger, avant tout, l'injustice historique faite au continent, qui continue de ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents et est sous représenté dans la catégorie des membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle s'est félicitée de l'appui croissant dont la position africaine commune continue de bénéficier auprès

des Etats membres dans les négociations intergouvernementales. Elle a souligné la nécessité pour l'Afrique de continuer à parler d'une seule et même voix et avec cohérence de toutes les questions, de substance ou de procédure ou des deux, liées aux réformes du Conseil de sécurité des Nations unies, en vue de conserver les avantages que l'Afrique a acquis à ce jour dans les négociations intergouvernementales en cours et de s'assurer que les intérêts de l'Afrique continuent d'être entretenus et sauvegardés en tout temps. Elle a demandé au Comité des dix chefs d'Etats et de gouvernement de poursuivre l'intensification de ses efforts en vue du plaidoyer, des démarches, et de la promotion de la position africaine commune et de s'efforcer d'atteindre les instances politiques les plus élevées en vue de recueillir des appuis supplémentaires en faveur de la position africaine commune et de galvaniser la volonté politique nécessaire à l'avancement du processus de réformes.

Sur l'affaire Hissène Habré, la Conférence a instamment demandé au Sénégal d'assumer sa responsabilité juridique conformément à la Convention des Nations Unies contre la torture et audit mandat et de juger rapidement M. Hissène Habré. Elle a décidé que si aucun progrès n'est fait pour juger M. Hissène Habré au Sénégal d'ici six (6) mois, la Conférence prendra, à sa prochaine session ordinaire en janvier 2012, une décision définitive sur une autre option.

Sur la transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine, la conférence a demandé à la Commission de convoquer une sixième réunion d'experts gouvernementaux pour examiner les documents juridiques restants, suivie d'une réunion des Ministres de la Justice/Procureurs généraux ou d'autres ministres des Etats membres en charge de la question, au cours du deuxième semestre de 2011, pour examiner et finaliser les instruments relatifs à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et au Parlement panafricain, qui seront soumis, pour examen, à la prochaine session ordinaire de la Conférence.

Sur l'attribution de l'Institut de l'Université panafricaine sur les sciences de l'eau et de l'énergie y compris les changements climatiques, la Conférence a décidé, sur la base de l'accord entre les pays de la région Afrique du Nord, d'attribuer l'Institut sur les sciences de l'Eau et de l'Energie y compris les changements climatiques de l'Université panafricaine à l'Algérie;

Sur le budget de l'Union africaine pour l'exercice financier 2012, la Conférence, a délégué son pouvoir d'adopter le budget de 2012 au conseil exécutif et a autorisé le Conseil exécutif à convoquer une session extraordinaire en septembre 2011 pour examiner et adopter ledit Budget.

Sur la préparation de l'Afrique à la dix-septième Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques/septième réunion des parties au Protocole de Kyoto (cop17/mop7), la Conférence a exhorté le comité des chefs d'état et de gouvernement de l'union africaine sur le changement climatique (CAHOSCC), à convoquer une réunion pour promouvoir la position africaine commune actualisée sur le changement climatique qui sera présentée à la COP17/COP7, examinée par la conférence des ministres de l'environnement de l'union africaine (AMCEN) et approuvée lors de sa prochaine session extraordinaire prévue en septembre 2011. Elle a lancé un appel à tous les états membres pour qu'ils participent

à la COP17/MOP7 en grand nombre, et qu'ils fournissent leur appui, individuellement et collectivement, à la présidence de l'Afrique du sud afin d'en garantir le succès. Elle a également lancé un appel à tous les partenaires au développement pour qu'ils appuient la préparation et la participation de l'Afrique à la COP17/MOP7, ainsi qu'aux processus visant à renforcer la voix de l'Afrique, par le biais de la Position africaine commune sur le changement climatique.

Sur la mise en œuvre du programme Grande Muraille Verte (GMV), la Conférence, a demandé à la Commission de jouer son rôle de coordination dans la mobilisation des ressources en faveur de la GMV et d'apporter l'appui nécessaire à l'Agence d'exécution de la GMV. Elle a également à la Commission et à l'Agence d'assurer le suivi et l'évaluation du projet et d'en faire rapport régulièrement.

Sur l'élection d'un membre de la Commission du droit international de l'Union africaine, la Conférence a décidé de nommer Bonaventure Makenga MPASI comme membre de la Commission du droit international de l'Union africaine pour un mandat d'un (1) an, représentant la durée du mandat qui reste à courir d'un membre ayant démissionné.

Sur l'élection des cinq membres de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, la Conférence a décidé de nommer les personnes suivantes comme membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples :

N°	Nom	Pays	Mandat
1.	Mme Reine Adelaïde Alapini	Bénin	6 ans
2.	M. Med S. K. Kaggwa	Ouganda	6 ans
3.	Mme Maya Sahli Fadel	Algérie	6 ans
4.	Mme Faith Pansy Tlakula	Afrique du Sud	6 ans
5.	M. Pacifique Manirakiza	Burundi	4 ans

Sur le processus de prise de décisions à l'Union africaine, la non mise en œuvre des décisions, et la nécessité d'adhérer et de respecter dans leur intégralité les décisions de la Conférence par tous les Etats membres, la Conférence s'est déclaré profondément préoccupée par la détérioration des processus de prise de décisions au sein de l'Union africaine, en particulier les tentatives de certains États membres d'imposer leur volonté dans le processus de prise de décisions. Elle a instamment demandé aux États membres de respecter l'autorité et l'intégrité du Président de la Conférence et des autres institutions de l'Union africaine dans l'exécution de leurs fonctions et de leurs mandats.

Sur les conclusions du Symposium international sur le cinquantième des indépendances africaines, la Conférence a pris note de la proposition du Gouvernement de la République du Bénin relative à la mise en place d'un groupe d'experts chargés d'assurer la mise en œuvre effective des principes énoncés dans le Manifeste du Cinquantième des indépendances africaines;

Sur la préparation de l'Afrique à la Conférence des Nations unies sur le développement durable (RIO+20) : position et stratégies communes

face au défi de l'économie verte et de la gouvernance internationale de l'environnement, la Conférence a exhorté les Etats membres de prendre note du calendrier des négociations de la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20) et des réunions prévues en amont dans le cadre du processus préparatoire régional et global, à assurer la participation active des négociateurs et experts africains et à veiller à ce que les intérêts de l'Afrique sur les questions d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et du cadre institutionnel du développement durable soit définis et pris en compte. Elle a invité les Etats membres à œuvrer dans la préparation d'une Position africaine commune pour la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20) qui sera finalisée en octobre 2011 à Addis-Abeba. Elle a approuvé l'idée que l'Afrique soit représentée par un porte-parole afin de négocier d'une seule voix lors des assises internationales relatives au processus préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20), et a mandaté la République du Congo, pour coordonner au niveau politique, avec consultation des Etats membres, la préparation de l'Afrique pour Rio+20.

Sur l'attribution du prix Jacques Diouf, la Conférence a approuvé la proposition conjointe de la République du Mali et de la République du Malawi, relative à la création du « Prix Jacques DIOUF », sur la base d'une des recommandations de la vingt-sixième Session, la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui a eu lieu à Luanda (Angola) du 4 au 7 juillet 2010. Elle a décidé d'attribuer, tous les deux (2) ans, le « Prix Jacques DIOUF » à tout pays ou institution qui aura apporté une contribution de qualité à la réalisation de la sécurité alimentaire au plan interne, en particulier par l'amélioration de l'agriculture à petite échelle ou par l'élimination ou la réduction des pertes après récolte dans les communautés rurales ou par une innovation dans le domaine de l'agriculture ou visant la viabilité de l'environnement. Elle a exhorté les Etats membres et tous les partenaires à appuyer la proposition du « Prix Jacques Diouf » à travers des contributions volontaires et à assurer son financement de manière durable.

Sur le soutien à un projet de résolution à la 66^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies visant à interdire les mutilations génitales féminines dans le monde, la Conférence, a exprimé sa profonde inquiétude face à la persistance de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) en dépit des nombreuses campagnes de sensibilisation menées ces trente dernières années. Elle a invité tous les États membres de l'ONU et d'autres organisations internationales à soutenir cette initiative et à contribuer à son adoption après son dépôt à la Soixante-sixième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

Sur le projet de création du Centre africain d'excellence en technologies de l'information et de la communication (CAETIC) à Tunis, République tunisienne, la Conférence a reconnu l'importance du rôle que va jouer le Centre pour promouvoir l'appropriation des TIC par le Continent, développer les compétences africaines et sensibiliser les décideurs aux principaux enjeux du secteur. Elle a demandé à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la République Tunisienne, de procéder aux négociations nécessaires avec les différents partenaires de l'Afrique en vue de la mise en œuvre du projet et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence.

Sur la situation en Libye, la Conférence a réaffirmé toutes les décisions antérieures de l'UA sur la situation en Libye, ainsi que sa conviction que seule une solution politique permettra de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen et de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays. A cet égard, la Conférence souligné la pertinence et la validité de la Feuille de route de l'UA articulée par le CPS lors de sa 265^{ème} réunion. Elle fait siennes les propositions en vue d'un Accord-cadre pour une solution politique à la crise en Libye, telles que présentées par le Comité *ad hoc*, dans le cadre de la Feuille de route de l'UA et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de Nations unies. Elle a demandé au Comité *ad hoc* de soumettre ces propositions aux parties libyennes, à savoir le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne et le Conseil national de transition (CNT) de la Libye, et à les engager sur cette base, y compris à travers la convocation rapide de négociations sous les auspices de l'UA et des Nations unies, avec le soutien de la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne.

Elle a exhorté les parties libyennes à faire preuve de la volonté politique nécessaire, à placer l'intérêt suprême de leur pays et de leur peuple au-dessus de toute autre considération, et d'apporter la coopération nécessaire au Comité *ad hoc* de haut niveau. Elle a prié en outre les partenaires internationaux de l'UA, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies et ses membres, ainsi que les partenaires bilatéraux concernés, de soutenir l'initiative africaine et la recherche d'une solution politique, qui constitue la meilleure voie pour atteindre, en Libye, les objectifs interdépendants de paix, de démocratie, d'Etat de droit et de réconciliation nationale. La Conférence a souligné que le rôle de l'UA est formellement reconnu par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unie et est pleinement compatible avec les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, ainsi que la contribution particulière que le Comité *ad hoc* peut apporter au règlement de la crise actuelle. Elle a prié le Comité *ad hoc* de faire rapport régulièrement au CPS et à sa 18^{ème} session ordinaire sur ses efforts en vue d'une solution politique à la crise libyenne.

Sur le Comité d'orientation des chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la Conférence a réitéré l'urgente nécessité pour les États membres d'octroyer des ressources financières adéquates à l'APCN et à ses programmes pour assurer l'exécution de son mandat compte tenu des contraintes actuelles en matière de financement. Elle a souligné l'opportunité historique pour l'Afrique, d'intensifier individuellement et collectivement, la mobilisation des ressources nationales supplémentaires en vue d'appuyer la mise en œuvre du NEPAD pour garantir une appropriation accrue, l'autonomie et un développement réel, prenant note en particulier, des formes innovantes de financement du développement y compris par l'élargissement de l'assiette fiscale, des partenariats public-privé (PPP), des prélèvements d'impôts, au niveau sous-régional sur des projets multipays, la lutte contre les flux illicites de capitaux, le financement de projets relatifs au changement climatique et des options telles que le marché des capitaux. Elle a demandé en conséquence, à la Commission de l'UA et à la NPCA, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres partenaires, de faire des recommandations sur des mécanismes appropriés de mobilisation des ressources nationales et de les

présenter à la prochaine réunion du HSGOC, pour examen. La Conférence s'est félicitée des résultats du Sommet du Partenariat G8-Afrique tenu à Deauville, France, en mai 2011, sur les valeurs partagées et les responsabilités dans le cadre de la consolidation des progrès réalisés dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la croissance économique sur le continent, basées sur une obligation redditionnelle mutuelle comme les principes fondamentaux devant régir le partenariat.

Elle a réitéré l'appel de l'Afrique pour une représentation adéquate et efficace au sein du G20, ainsi que son désir réel de collaborer de manière pérenne et constructive avec le Groupe de Haut Niveau du G20 sur les investissements dans les infrastructures pour des formules nouvelles de financement et d'investissement dans des projets d'infrastructures sur le continent tout en maintenant le secteur public comme le principal acteur dans le développement des infrastructures. Elle a reconnu que la rencontre mondiale à venir offre à l'Afrique, l'occasion inestimable d'exprimer ses préoccupations et sa position sur les questions relatives aux politiques de développement dont le changement climatique et l'efficacité de l'aide.

Au terme de sa Conférence, les chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA ont aussi adopté les déclarations suivantes:

DECLARATION SUR LA CREATION D'EMPLOIS POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ET L'AUTONOMISATION DES JEUNES

NOUS, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de notre dix-septième session ordinaire à Malabo (République de Guinée équatoriale) du 30 juin au 1^{er} juillet 2011 ;

PROFONDEMENT PREOCCUPES par l'augmentation du chômage et du sous-emploi en Afrique notamment parmi les jeunes, et par la menace sérieuse qu'ils constituent vis-à-vis de la cohésion sociale, de la stabilité politique et des perspectives de développement socioéconomique de nos différents pays ;

RAPPELANT la Charte africaine de la jeunesse et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ;

RAPPELANT EGALEMENT la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté ; le Cadre de politique sociale pour l'Afrique ; le **Cadre** stratégique pour une **Politique** de **Migration** en Afrique ; la Décennie de la femme africaine 2010°- 2020 ; le Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse africaine 2009-2018 ; et les autres documents stratégiques connexes de l'Union africaine, aussi bien que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, tous visant à améliorer le bien-être du peuple africain ;

SE FELICITANT des résultats des Sommets du G20 à Londres et à Pittsburgh sur une croissance mondiale forte, durable et équilibrée ;

CONVAINCUS que les mesures de promotion de l'emploi devraient être tirées par des interventions fondées sur la solidarité et l'égalité, la transparence et la responsabilité, et soutenues par l'Etat, le secteur privé, les employeurs et les syndicats, et les

organisations de la société civile, afin de favoriser la cohésion et l'intégration sociale dans les communautés africaines ;

CONVAINCUS EGALEMENT que la promotion de l'emploi productif pour les jeunes est indispensable à l'autonomisation des jeunes ;

Nous engageons à :

1. **CONSOLIDER** individuellement et collectivement nos précédents engagements visant à accélérer la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la protection sociale au profit de nos peuples et du développement social de l'Afrique. A cet égard, nous prenons de nouveau la résolution et engageons nos pays à accélérer les efforts visant à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes d'Afrique et à réaliser tous les OMD d'ici à 2015 ;
2. **REDUIRE** le chômage des jeunes d'au moins deux pourcent (2%) par an au cours des cinq (5) prochaines années tel que contenu dans le Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse 2009-2018 ;
3. **ENTRETENIR**, étendre et harmoniser les Systèmes d'information relatifs au marché du travail en appui à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi ;
4. **AMELIORER** et accroître l'adéquation des systèmes d'éducation et de formation vis-à-vis des besoins actuels et à venir du marché du travail afin de résoudre le problème d'inadaptation structurelle et envahissante des compétences ;
5. **FOURNIR** l'orientation en tant que Gouvernements nationaux et assurer la cohérence des Cadres nationaux et régionaux de certification relatifs à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que l'élaboration de Plans d'action détaillés intersectoriels nationaux et régionaux pour l'emploi des jeunes ;
6. **ACCELERER** l'expansion de la protection sociale appropriée pour les jeunes, les femmes, l'économie informelle, les travailleurs en milieu rural et les membres de leurs familles, afin de réduire leur pauvreté et leur vulnérabilité ;
7. **EXHORTE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier la Charte africaine de la jeunesse ;
8. **DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine de collaborer avec la Banque africaine de développement (BAD), les CER et les partenaires internationaux, à la mise au point d'un pacte global pour l'emploi des jeunes, doté de mécanismes qui en assureront la mise en œuvre au niveau national grâce à un niveau élevé d'appropriation par les principaux ministères de tutelle, les organisations d'employeurs et de syndicats, les organisations de femmes et de jeunes, et le secteur privé, muni d'un système clair de suivi et évaluation ;

9. **DEMANDER** à la Commission de plaider, en étroite collaboration avec la BAD, pour une mise en œuvre effective des engagements relatifs au travail et à la protection sociale pris au profit des pays africains par le G20 lors des Sommets de Londres et de Pittsburgh ;
10. **DEMANDER INSTAMMENT** à la Commission, avec l'étroite collaboration de la BAD, de préparer et de soumettre à la prochaine session ordinaire de la Conférence les modalités de financement du Plan d'action sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté ;
11. **DEMANDER** à la Commission de soumettre à la Conférence un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Déclaration.

DECLARATION SOLENNELLE DE LA CONFERENCE DE L'UNION SUR LE SOUDAN

NOUS, chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA), réunis en session ordinaire à Malabo, en Guinée Equatoriale, du 30 juin au 1^{er} juillet 2011, avons examiné la situation au Soudan. Nos délibérations se sont déroulées dans un contexte marqué par les progrès que les parties soudanaises continuent de faire dans leur quête d'une paix durable, de la justice et de la réconciliation dans leur pays, et ce malgré les multiples défis auxquels elles sont confrontées.

NOUS REITERONS notre appréciation au peuple soudanais, sous la direction du Président Omar Hassan Al Bashir et du Premier Vice-Président et Président du Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), Salva Kiir Mayardit, pour avoir organisé avec succès, en janvier 2011, le référendum d'autodétermination pour le Sud Soudan, qui constitue l'élément principal de l'Accord de paix global (CPA). Ce faisant, le peuple et les dirigeants du Soudan ont, encore une fois, démontré leur capacité, avec un appui sincère de la communauté internationale, à relever les multiples défis auxquels ils sont confrontés. **NOUS FELICITONS** le Président Al Bashir pour avoir promptement accepté les résultats du référendum, conformément à l'engagement par lui pris de respecter la volonté de la population du Sud Soudan, quelque fût leur choix.

Alors que **NOUS NOUS REJOUISSONS** par avance d'accueillir le Sud Soudan comme le plus jeune Etat membre de l'UA, immédiatement après son indépendance, le 9 juillet 2011, **NOUS TENONS** à féliciter la population du nord Soudan pour avoir posé un acte exceptionnel et généreux, en acceptant l'exercice, par leurs frères du Sud Soudan, de leur droit à l'autodétermination. **NOUS SOULIGNONS** que le Nord Soudan et le Sud Soudan sont deux nations aussi africaines l'une que l'autre.

NOUS NOTONS avec satisfaction que notre Sommet coïncide avec de nouveaux progrès dans le règlement des questions pendantes dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global. A cet égard, **NOUS NOUS FÉLICITONS** de la signature, le 20 juin 2011, à Addis Abéba, par le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement de Libération du peuple du Soudan (SPLM), d'un Accord sur les arrangements temporaires en ce qui concerne l'administration et la sécurité pour le territoire d'Abyei, avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA comme Facilitateur. Cet Accord facilitera la restauration de la sécurité et le retour des personnes déplacées dans leurs foyers, en même temps qu'il créera les conditions qui permettront au Groupe de soumettre, à une date à convenir, ses recommandations sur le statut final d'Abyei. **NOUS FÉLICITONS** le Gouvernement de l'Ethiopie pour sa précieuse contribution à la conclusion de cet Accord, ainsi que pour sa décision de déployer, sous mandat des Nations unies, une force pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord.

NOUS SALUONS l'Accord-cadre sur le partenariat politique et les arrangements politiques et de sécurité dans les Etats du Nil bleu et du Kordofan méridional, signé à Addis Abéba, le 28 juin 2011, par le Gouvernement du Soudan et le SPLM (Nord), avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, en tant qu'étape décisive vers la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie en

République du Soudan. **NOUS FÉLICITONS** les parties pour leur engagement à régler leurs différends par des voies pacifiques, et leur **DEMANDONS** de cesser immédiatement les hostilités, de permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire et de faciliter le retour des personnes déplacées dans leurs foyers.

NOUS SOMMES CONVAINCUS que les parties soudanaises à l'Accord de paix global continueront à faire preuve de l'engagement nécessaire pour parachever la mise en œuvre du CPA et conclure les négociations post-référendaires, avec le soutien du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, et ce dans la perspective de la création de deux Etats viables, interdépendants et vivant en paix l'un avec l'autre.

NOUS SOULIGNONS la nécessité d'efforts renouvelés pour parvenir à un règlement pacifique et global du conflit au Darfour : la population du Darfour ont beaucoup souffert et pendant trop longtemps. Il est impérieux de trouver une solution durable à la situation difficile qui est la leur. A cet égard, **NOUS NOTONS** avec satisfaction la conclusion des pourparlers politiques de Doha, et l'approbation, sous les auspices du Médiateur en chef conjoint et du Gouvernement de l'Etat du Qatar, par la Conférence de toutes les parties prenantes du Darfour, tenue à Doha, du 27 au 31 mai 2011, du projet de document final, conçu comme élément de base pour la restauration de la paix dans cette région.

Conscients des circonstances exceptionnelles que connaît le Soudan, **NOUS NOUS ENGAGEONS** de nouveau à continuer d'appuyer les efforts que fait ce pays pour relever les défis auxquels il est confronté.

NOUS INVITONS instamment nos partenaires internationaux à apporter tout le soutien nécessaire au Soudan pour lui permettre de parachever les processus dans lesquels il est engagé. **NOUS DEMANDONS** une fois de plus:

- i) au Conseil de sécurité des Nations unies de donner une réponse positive à la demande de l'UA de différer le processus engagé par la Cour pénale internationale (CPI), conformément à l'article 16 du Statut de Rome. A cet égard, **NOUS PRIONS** les Etats africains membres du Conseil de sécurité, en étroite collaboration avec la Commission, de soumettre, le plus rapidement possible, un projet de résolution pour examen par le Conseil de sécurité;
- ii) la normalisation complète des relations entre la communauté internationale et le Soudan, ainsi que la prise rapide de mesures pour l'annulation de la dette de ce pays, comme contribution à la satisfaction de l'aspiration du peuple soudanais à la paix, à la dignité, à la démocratie et au développement.

NOUS EXPRIMONS NOTRE SOUTIEN au document-cadre de Doha, et **INVITONS** nos partenaires et les autres membres de la communauté internationale à faire de même.

NOUS DEMANDONS instamment à tous les mouvements armés du Darfour qui ne l'ont pas encore fait à se joindre sans réserve et sans autre délai aux efforts de paix. **NOUS INVITONS** le Conseil de paix et de sécurité à envisager des mesures contre les mouvements armés qui refusent de se joindre au processus de paix, et **EXHORTONS**

nos partenaires, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, à soutenir de telles mesures.

NOUS RÉITÉRONS notre soutien total au lancement rapide du Processus politique au Darfour sous la conduite du Groupe de mise en œuvre de haut niveau et de la MINUAD, vue de parvenir à une paix globale et inclusive, et **SALUONS** le travail louable qu'accomplit la MINUAD sur le terrain.

NOUS RENOUVELONS notre solidarité avec le Soudan, et **EN APPELONS** à la communauté internationale pour qu'elle poursuive son appui au peuple soudanais au moment où celui-ci ouvre une nouvelle page de son histoire.

La conférence a aussi adopté la résolution suivante :

RESOLUTION SUR LA LEVEE DE L'EMBARGO ECONOMIQUE ET COMMERCIAL IMPOSE A LA REPUBLIQUE DE CUBA PAR LES ETATS UNIS D'AMERIQUE

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre dix-septième session ordinaire à Malabo (Guinée Equatoriale), du 30 juin au 1^{er} juillet :

1. **RAPPELONS** notre Résolution Assembly/AU/Res.1 (XV) adoptée par notre Conférence à sa quinzième session ordinaire tenue à Kampala (Ouganda) le 27 juillet 2010, en particulier, l'appel lancé au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour qu'il lève l'embargo économique et commercial injustifiable imposé depuis longtemps à la République de Cuba afin de lui permettre de jouir de toutes les perspectives légitimes pour son développement durable ;
2. **REITERONS** notre appel aux Etats-Unis d'Amérique et les **INVITONS** une fois de plus à lever les sanctions injustifiables imposées depuis longtemps à la République de Cuba.